



La lettre 50

de l'association *Ethique et Investissement*

MAI 2019



Sommaire

EDITO

■ L'impact

Laurence Loubières

■ Investir dans les PME...

Xavier Lasserre

■ Qui t'a fait ISR ?

Raymond Verley

■ Loi Pacte, suite...

Geoffroy de Vienne

■ Les E T F ou Trackers

Pierre Arqué

CALENDRIER

- Formations...
- Groupe Congrégation...
- Atelier Ethique...
- Colloque et AG...
- Soir2e débat d'E&I...

EDITO

LES IDEES NE MANQUENT PAS !

Chers Amis,

Notre assemblée générale du 17 avril 2019 a été l'occasion de faire le point sur l'avancement du plan de travail esquissé l'année dernière à pareille époque et de tracer des axes de progrès pour l'année à venir. Les deux axes retenus l'année dernière, le **rayonnement** de l'association et la **recherche** éthique, ont fait l'objet en 2018 de travaux repris dans le rapport présenté en séance.

Pour l'avenir, la réflexion de l'AG autour de ces deux thèmes a fait apparaître la nécessité de mettre l'accent, au-delà des activités récurrentes de formation et de colloques, *pour ce qui concerne le rayonnement de l'association*, sur la création de liens avec des structures ayant des préoccupations proches des nôtres, sur le recrutement et l'animation des adhérents entre autres en mettant en place des groupes « spécialisés » à l'image du « groupe congrégation », par des publications plus fréquentes et un site internet plus vivant. *Pour ce qui concerne la recherche éthique*, l'accent devrait être mis sur la révision de la charte de l'association, la mise en place d'actions d'engagements, une analyse de la notion d'éthique au travers des diverses méthodologies de construction des fonds ISR proposées par les sociétés de gestion.

Vous le voyez, les idées ne manquent pas, reste maintenant à les concrétiser ! Le déménagement de l'association dans un local plus grand et plus facile d'accès, le recrutement d'un salarié et la contribution d'adhérents volontaires devraient nous permettre d'être plus « productifs » que l'année dernière qui, du fait de l'absence de notre salarié, a souffert d'un manque certain de moyens.

A très bientôt et bonne lecture de cette Lettre.

Geoffroy de Vienne, Président
geoffroy.devienne@sfr.fr

❖ CONGREGATIONS : L'IMPACT



Après une expérience professionnelle de plus de 15 ans dans le domaine des investissements éthiques, au sein d'une société de gestion, puis d'une agence de notation extra financière, j'aborde

maintenant cette question du point de vue de ma congrégation, par le biais de ma mission de conseillère générale.

Mon parcours professionnel me confirme dans le fait qu'il n'y a pas de placement « 100% éthique ou responsable ». Dans le monde économique comme dans toute réalité humaine, le pire et le meilleur se mélangent en permanence et on ne peut pas tracer de ligne de démarcation claire et durable entre des placements qui seraient éthiques par rapport à d'autres qui ne le seraient pas. Tant de facteurs sont susceptibles d'être invoqués pour justifier l'éligibilité d'un placement dans un sens ou dans un autre !

Faut-il pour autant renoncer à investir de manière éthique ? Bien au contraire ! Il faut continuer à encourager des comportements vertueux au sein des entreprises et faire émerger rapidement des modèles alternatifs de développement. Depuis les premiers pas de Nouvelle Stratégie 50 en 1983, l'offre s'est fortement déployée et ouvre sans cesse de nouvelles possibilités, en particulier du côté de l'investissement d'impact qui attire de plus en plus de capitaux.

Mais pour rendre cette éthique de l'investissement plus opérationnelle et permettre aux investisseurs d'investir davantage en connaissance de cause il peut être intéressant de faire évoluer la relation entre les investisseurs et les gestionnaires vers un plus grand partenariat, où les intérêts sont alignés et la recherche éthique devient réellement une démarche commune construite en dialogue. Le travail des premiers ateliers d'Éthique, autour de la rencontre périodique de *reporting* montre -et c'est heureux !- qu'il y a effectivement des pistes à explorer...

Laurence Loubières
xavière

❖ COLLOQUE : INVESTIR DANS LES PME...

Rendez-vous en terre méconnue aurait pu figurer fort justement comme sous-titre du colloque « Investir dans les PME, risques et opportunités ».

Les intervenants nous ont beaucoup appris suscitant de nombreuses questions. Savions nous que notre richesse repose pour près de 70% sur une multitude d'entreprises employant tout au plus quelques dizaines de salariés, rarement plus d'une centaine et fréquemment moins d'une dizaine ? Savions nous que cette multitude constitue aussi bien un pilier de notre industrie traditionnelle qu'une source dynamique d'innovation ?

Nous avons entendu que ce vivier, dans sa diversité, prend conscience aujourd'hui de l'exigence d'une économie qui ne soit plus simplement productive et profitable mais qui s'engage dans le respect de l'environnement et dans la dimension sociale et solidaire. De nouvelles perspectives s'ouvrent dans des domaines aussi variés que le recyclage ou les services numériques associés à de nouveaux modèles de distribution. Dans cet espace en mutation, l'investissement responsable ne recherche pas en premier lieu l'aspect lucratif mais la concrétisation de l'engagement éthique de l'entreprise cible mesurée par des indicateurs factuels.

Dans ce contexte renouvelé, de nouvelles offres de financements se développent faisant appel directement aux investisseurs potentiels dans des formes adaptées au cycle de vie de l'entreprise.

L'engagement des business angels et les financements participatifs de type crowdfunding en sont l'illustration. Bien sûr, le risque financier ne peut être négligé mais nous avons compris que cette terre méconnue est riche d'opportunités. Des professionnels aguerris guident les choix, nous en avons été témoins.

Xavier Lasserre
*Cadre de direction
Banque de France
à la retraite*



❖ ETHIQUE : QUI T'A FAIT ISR ?



Le nombre de fonds d'investissement se déclarant ISR continue de croître à vive allure, ainsi que les volumes d'argent concernés. La prise de conscience par les investisseurs d'avoir à placer leur argent de façon responsable croît vite, ...presque aussi vite que les produits « responsables » concoctés par les gérants d'actifs qui s'appuient sur les notations des agences de notation extra-financières.

On a lieu de se réjouir de cet « emballement responsable », sans manquer de s'interroger sur la légitimité des notations. Petit rappel : le métier de ces agences est d'analyser les entreprises cotées selon les trois domaines E, S et G (Environnement, Social et Gouvernance) déclinés en de multiples critères (accidents, bilan énergie, émissions de gaz à effet de serre...). Chacun d'eux est analysé en fonction des politiques décidées et mises en œuvre par l'entreprise. Les notes obtenues sont alors vendues par les agences aux gérants d'actifs qui peuvent ainsi espérer obtenir un label pour leur fonds.

L'éthique et l'indépendance de ces agences ne sont globalement pas contestées : elles n'en demeurent pas moins des entreprises privées devant conduire une activité rentable. La profession ne dispose pas de référentiel méthodologique commun (contrairement, par exemple, aux commissaires aux comptes) ce qui rend leur impartialité difficilement contrôlable.

Autre challenge pour l'authenticité de l'ISR : la concentration à marche forcée des acteurs de la notation extra-financière ira-t-elle jusqu'à constituer une situation d'oligopole comparable à celle de la notation financière, dominée par trois mastodontes tout puissants que sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings ?

Raymond Verley
Directeur Financier,
Congrégation Notre Dame

❖ ACTION : LA LOI PACTE, SUITE...

Après 18 mois de travaux, de « combats », d'abandons, de revirements, de suspenses, auquel Ethique et Investissement a participé et a même été consulté, la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a été définitivement votée par l'Assemblée Nationale le 11 Avril 2019.

Parmi les nombreuses mesures prévues par cette loi, celle traitant de la nécessaire évolution de la finalité de l'entreprise « intéresse » plus particulièrement Ethique et Investissement :

D'acteur purement économique, l'entreprise devient « officiellement » un acteur sociétal dont le projet entrepreneurial doit répondre à un intérêt collectif conduisant à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, élargissant ainsi la finalité du travail de ses collaborateurs bien au-delà de la seule ambition traditionnelle de création de richesse pour ses actionnaires.

Même si une frange de chefs d'entreprise considère que seul l'État a la responsabilité de l'intérêt général, la majorité d'entre eux ne conteste pas la responsabilité de l'entreprise dans ce domaine et y trouve même un intérêt : un facteur de cohésion sociale et un facteur de différenciation vis-à-vis de ses partenaires : les clients, les investisseurs...

Pour Ethique et Investissement, la mise en application effective de cette nouvelle Loi va intensifier les travaux d'analyse du comportement réel des entreprises actuellement effectués dans le cadre du Comité Ethique du fond Nouvelle Stratégie 50. De même lorsque cela paraîtra nécessaire, Ethique et Investissement n'hésitera pas à prendre la parole publiquement sur des risques de « dérives », comme ce fut le cas en Mars dernier, par la publication, avec d'autres, d'une tribune dans le journal Le Monde, intitulée « le projet de société à mission est une fausse bonne idée ».

Geoffroy de Vienne, Président
geoffroy.devienne@sfr.fr

❖ TEMOIGNAGE : LES ETF



Pierre Arquié propose ici son analyse à partir de l'observation de l'évolution des marchés...

Les ETF (ou Trackers) sont des fonds cotés en continu et répliquant exactement un indice.

Par exemple, un tracker du CAC40 montera de 1,2% si le CAC40 monte de 1,2%. Comme il y a des centaines d'indices, le choix d'ETF est très important (sur les grands indices, mais aussi sur les pays émergents, ou la santé aux USA, ...). Comme il y a des indices ISR, il y a aussi des ETF ISR.

Avantages : on peut acheter l'ETF à tout moment en bourse ; les frais sont très faibles (moins de 0,5%) ; on est sûr d'obtenir la même performance que l'indice (ce que ne réussit pas toujours votre gérant ...), sans avoir besoin de choisir quels titres acheter, et donc sans être spécialiste.

Risques : il y a deux sortes d'ETF : les ETF « physiques », qui achètent exactement toutes les valeurs composant l'indice ; et les ETF « synthétiques », dont la composition peut être différente : en cas de tempête boursière, le « fabricant » de l'ETF synthétique réussira-t-il à suivre exactement la valeur de l'indice ? L'ETF « physique » est plus sûr.

Donc, les ETF sont très commodes, et se développent rapidement, au détriment de la gestion active. Les investisseurs actifs travaillent pour essayer de déterminer la valeur d'une action, et si aujourd'hui elle est trop chère ou bon marché : ce sont eux qui font le prix d'un titre à un instant T. L'acheteur d'ETF est lui un investisseur « passif » : il ne participe pas à cette fixation des prix de marché, il en profite, sans en supporter le coût. Problème éthique !

Pierre Arquié,
Administrateur

❖ CALENDRIER

Les Formations

*Pour les économistes, leurs adjoint(e)s, supérieur(e)s des
Congrégations religieuses...*

Quelle prévision à long terme

24 et 25 septembre 2019 (9h-17h)



Groupe Congrégations

Prochaine réunion : 7 nov 2019 (9h30-12h30)

Contact : christiane.vanvincq@xavieres.org



Atelier Ethique

Prochaine atelier : 18 juin 2019 (10h -12h)

Contact : info@ethinvest.asso.fr



Soirée débat d'E&I

En collaboration avec la FASSE – IC Paris

Mercredi 16 octobre 2019 à 19 h

**Quelle éthique pour mes placements
Quels placements pour mon éthique ?**

SOUS RESERVE

Nouvelle adresse

Ethique et Investissement

27 rue de Maubeuge

75009 Paris

Tél : 09 71 27 99 32

Association ÉTHIQUE et INVESTISSEMENT : 27 rue de Maubeuge 75009 Paris - tél : 09 71 27 99 32
Président : Geoffroy de Vienne - Trésorière : Thérèse van de Weghe - Secrétaire : Pierre Arquié

info@ethinvest.asso.fr www.ethinvest.asso.fr